

BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 22 janvier 2013 N° 357

Benoît HAMON se réjouit de l'avis « Entreprendre autrement : L'économie sociale et solidaire » adopté aujourd'hui par le CESE

Benoît HAMON, ministre délégué en charge de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, était présent cet après midi lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental (CESE) consacrée à l'adoption d'un avis¹ sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cet avis préparé par la commission présidée par Christine DUPUIS (Groupe UNSA) marque une étape importante pour la préparation du futur projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.

Souhaitant que le travail préparatoire au projet de loi repose sur une large concertation avec les acteurs sociaux, le Premier ministre avait invité le CESE à formuler des recommandations sur :

- les conditions d'une modernisation du modèle coopératif et d'une évolution des droits des travailleurs pour faciliter la reprise d'entreprises par leurs salariés ;
- les institutions et les acteurs à mobiliser pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement local de l'ESS.

*

Benoît HAMON a salué la qualité des observations et analyses des conseillers rapporteurs (Patrick LENANKER, Groupe de la coopération, et Jean-Marc ROIRANT, Groupe des associations), ainsi que la très forte convergence de vues entre les préconisations du CESE et ses propres orientations.

Les débats ont révélé une grande appropriation des enjeux et des potentialités de l'ESS par les représentants des forces vives du pays.

Cet avis constitue un solide point d'appui pour préparer le changement d'échelle d'un secteur économique qui doit dépasser le plafond de verre des 10% du PIB pour prendre toute sa place dans la stratégie globale engagée par le Gouvernement pour la croissance, la création d'entreprises, le développement de l'emploi et l'innovation.

Benoît HAMON s'est félicité d'un « "bel alignement des planètes" caractérisé par l'engagement simultané de l'ensemble des pouvoirs publics en faveur du développement de l'ESS, valorisant la biodiversité de toute l'économie ». Rappelant que la stratégie des entreprises de l'ESS n'est pas tendue vers la rémunération du capital, le ministre a indiqué aux membres du CESE que « la crise financière et les dégâts qu'elle a commis sur nos territoires nous laissent un testament : nous avons le devoir de promouvoir un modèle économique plus patient, plus tempérant, plus durable. L'ESS est une réponse et nous devons l'aider à changer d'échelle ».

¹ http://www.lecese.fr/content/saisi-par-le-gouvernement-le-cese-se-prononcera-sur-leconomie-sociale-et-solidaire





*

En outre, Benoît HAMON se félicite de la contribution ambitieuse du CESE concernant les solutions à développer pour faciliter la reprise d'entreprises saines par leurs salariés. Si la création de sociétés coopératives et participatives (SCOP) ne constitue pas la seule formule disponible pour éviter la fermeture d'entreprise saine, le ministre approuve pleinement la présentation des vertus que présente le modèle coopératif telles qu'elles ressortent de l'avis du CESE.

Le ministre a particulièrement insisté sur la variété et la grande modernité des secteurs d'activité dans lesquels se déploient aujourd'hui le modèle coopératif. Il a souligné que le soutien du Gouvernement en direction de ce mode d'entreprenariat ne procédait pas d'une posture idéologique, mais de la simple observation des résultats obtenus par les SCOP qui résistent durablement aux difficultés économiques.

A ce titre, Benoît HAMON salue les préconisations du CESE visant à faciliter l'anticipation des risques, la formation de tous les acteurs et l'accompagnement des reprises d'entreprises, notamment par la création d'un statut transitoire de « SCOP d'amorçage » pour la phase de démarrage de l'entreprise.

Le ministre délégué a insisté sur la nécessité de renforcer l'information préalable des salariés de manière à leur permettre de constituer dans de bonnes conditions une offre de reprise de leur entreprise.

Enfin, le ministre a confirmé que la Banque publique d'investissement serait pleinement mobilisée pour contribuer au financement des SCOP y compris en fonds propres.

*

Avec l'avis rendu par le CESE, le Gouvernement dispose de la première expression d'une institution de rang constitutionnel sur la nouvelle politique publique de l'ESS qu'il a engagée. Cet avis reflète une très large adhésion des forces vives du pays à la nécessité de promouvoir une politique ambitieuse en matière de développement de l'ESS.

Benoît HAMON se réjouit de cette contribution qui constitue une étape décisive dans le cheminement du projet de loi qu'il présentera en Conseil des ministres avant la fin du 1^{er} semestre 2013.

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON – Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

